Opinion | Wallonie

Pour un “Décret armes ambitieux, il est moins

Philippe HENSMANS, directeur, Amnesty International Belgique francophone.
Arnaud ZACHARIE, secrétaire général du CNCD-11.11.11
Isabelle GRIPPA, présidente de la CNAPD
Axelle FISCHER, secrétaire générale de la Commission Justice et Paix
Alexis DESWAEF, président de la Ligue des droits de l’homme
Thierry DELANNOY, Mouvement international de la réconciliation (MIR-IRG)
Thierry JACQUES, président du Mouvement ouvrier chrétien (MOC)
Nicolas BOSSUT, secrétaire général de Pax Christi Wallonie Bruxelles

Copie destinée à olivier.lambert@moc.be

▸ Comme les armes lourdes, les légères sont des armes de destruction massive.

▸ Les associations souhaitent un cadre législatif clair et éthique.

Les pouvoirs publics doivent-ils renforcer le cadre réglementaire réglant l’octroi des licences d’armes ? Comment éviter que des armes produites et exportées à partir de la Région wallonne ne puissent servir à réprimer des populations, asseoir des pouvoirs dictatoriaux, servir au marché noir international de l’armement ?

Pour le Gouvernement wallon, la réponse semblait claire en 2009 : *“le développement économique ne peut faire fi des exigences éthiques et des droits fondamentaux à préserver”*[1]. Cette profession de foi tranchait apparemment l’éternel débat entre un secteur de l’industrie de l’armement, florissante, désireux d’un cadre réglementaire le plus léger possible, et un secteur associatif attentif aux conséquences humanitaires dramatiques de la prolifération des armes légères dans le monde.

Ainsi que le rappelait en effet Kofi Annan, alors secrétaire général des Nations-unies, les armes légères sont, tout autant que l’armement lourd, *“des armes de destruction massive”*. Cédées à des gouvernements militaristes ou non démocratiques, elles contribuent à réprimer les populations, tuer des civils, entraver l’assistance humanitaire, déstabiliser des régions entières du globe et porter atteinte à une paix durable après un conflit armé. Encore récemment, les armes de la FN-Herstal ont servi à la répression du peuple libyen. Les conséquences dramatiques de la licence d’exportation accordée à la FN auraient pu être évitées si le Gouvernement wallon n’avait pas été mis devant le fait accompli d’un contrat déjà passé, en attente de la licence d’exportation délivrée par le Ministre compétent. Il était donc nécessaire que les proclamations éthiques du Gouvernement wallon se concrétisent dans un cadre législatif plus robuste que celui qui existe actuellement.

Le Gouvernement wallon doit se prononcer sur le contenu d’un décret encadrant la procédure d’octroi des licences d’exportation d’armes, suivant en cela les objectifs de sa déclaration de politique générale. Ce décret a pour objet de transposer deux directives européennes en matière de contrôle de transferts et de détentions d’armes[2]. Il avait de grandes ambitions et devait fixer des règles ainsi qu’une procédure impartiale et indépendante pour l’octroi des licences d’armes, en précisant par exemple la composition et le fonctionnement de la commission d’avis qui est déjà actuellement chargée d’évaluer les demandes de licence. Il devait également éviter que cette commission d’avis ne soit placée devant le fait accompli de contrats déjà conclus, et ne se voit contrainte qu’à devenir une chambre d’entérinement de la politique commerciale de l’industrie de l’armement. Il devait enfin rappeler et préciser les critères juridiques, éthiques et politiques auxquels les licences d’armes doivent être soumises en vertu de la réglementation belge et européenne – et tout particulièrement la Position commune de 2008 sur les exportations d’armements.

Toutes ces missions sont des missions de bon sens. Elles ne sont pourtant pas partagées par tous : le secteur de l’armement n’a pas hésité à demander par courrier, que *“le ministre compétent décide en toute autonomie de la manière avec laquelle il organise la gestion de cette compétence, en veillant à ce que la procédure administrative ne soit formalisée au travers d’un texte légal et qu’il ne puisse constituer de ce fait une base légale permettant à tout tiers d’agir à l’encontre d’une décision”*.

Il semble malheureusement que le Gouvernement wallon soit tenté de transformer le projet de décret en une coquille vide. Les règles de transparence de la procédure sont minimales, puisque le décret refuse étonnamment de soumettre les licences aux lois relatives à la publicité administrative. Les critères de contrôle des exportations sont incomplets et devraient viser une application plus rigoureuse des obligations découlant des droits de l’homme et du droit international humanitaire. La description du fonctionnement de la Commission d’avis reste sibylline. La procédure dite de l’“accord préalable”, destinée à éviter des situations comme celle de la Libye, est volontairement réduite à une procédure en carton-pâte comme si celle-ci allait précipiter à elle seule la chute de l’industrie de l’armement en Région wallonne : cette procédure ne concernera pourtant que très peu des cas d’exportation d’armes et ne menacera quoi qu’il en soit aucunement la santé économique florissante d’un secteur dont les bénéfices après impôt ont augmenté de 613 %[3] depuis l’année 2000.

Le projet du gouvernement wallon se limitait pourtant en grande partie à fixer des procédures déjà appliquées auparavant, et fondamentales au regard des exigences de paix, de respect des droits de l’homme et du droit international humanitaire.

Dans ce cadre, les associations signataires de ce texte tiennent à ce que le Gouvernement wallon reste fidèle dans son entreprise de préservation “des exigences éthiques et des droits fondamentaux”. Elles l’engagent à aller jusqu’au bout du processus, c’est-à-dire à faire passer le texte au Parlement wallon, comme cela était normalement prévu depuis le mois de juin 2011 et dont la limite semble être fixée à la fin de ce mois. Elles n’imaginent pas, enfin, que le gouvernement se laisse entraîner par une argumentation fallacieuse selon laquelle il ne sert pas nos intérêts d’avoir une règlementation économique trop contraignante et profitable à nos concurrents mondiaux.

Les associations signataires souhaitent une procédure impartiale, un cadre législatif clair, des critères d’octroi de licences prévisibles et tenant compte de l’ensemble des enjeux en cause, en ce compris une dimension éthique nécessaire et le respect des obligations découlant du droit international. Ces règles élémentaires contribueront à une relation de confiance avec les partenaires commerciaux sérieux de la Région wallonne, et décourageront à raison les plus dangereux.

(1) Déclaration de politique régionale, “Une énergie partagée pour une société humaine, durable et solidaire”, p.57.

(2) Directive 91/477/CEE du Conseil européen du 18 juin 1991 relative au contrôle de l’acquisition et de la détention d’armes, telle que modifiée par la directive 2008/51/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 mai 2008 ; Directive 2009/43/CE du Parlement européen et du Conseil de l’Union européenne du 6 mai 2009 simplifiant les conditions de transfert de produits liés à la défense dans la Communauté.

(3) Mampaey Luc, “Armes : que changera réellement le décret wallon ?”, Communiqué de presse du GRIP Bruxelles, 29 novembre 2011.

© S.A. IPM 2012. Toute représentation ou reproduction, même partielle, de la présente publication, sous quelque forme que ce soit, est interdite sans autorisation préalable et écrite de l'éditeur ou de ses ayants droit.

”

une !

Illu Blaise DEHON

Il semble que le gouvernement wallon soit tenté de transformer le décret en une coquille vide.

Copie destinée à olivier.lambert@moc.be

L'EMPLOI ET MADAME DE CONINCK

J'avais lu, avec beaucoup d'intérêt, l'entretien de votre rédaction avec la ministre Monica De Coninck. J'y ai découvert, comme probablement une grande majorité des Belges, de quelque bord qu'ils soient, que derrière cette quasi-inconnue se cachait une personne de bon sens, créative et ayant l'intelligence d'aborder les problèmes inhérents à sa fonction avec efficacité. Une personne n'ayant pas peur de s'écarter de la routine pour les empoigner, bref, ce qu'on appelle une battante.

En regard, je lis avec une profonde tristesse, et en fait un fond de colère, les réactions syndicales suite à cette ouverture. Quand on lit les résultats obtenus par Monica De Coninck dans sa charge à la tête du CPAS d'Anvers, vaste métropole réputée difficile et dominée par les puissants syndicats des dockers, on ne peut être que séduit et optimiste à l'idée qu'elle entend transposer son action au niveau de sa charge au sein du gouvernement fédéral. Il est clair aussi que, si malgré son action énergique au sein du CPAS de la ville d'Anvers, on n'a jamais entendu parler, ces dernières années, d'actions des syndicats locaux à son encontre, c'est qu'elle a dû réaliser tout cela en concertation avec eux. Et, à la lecture de son interview, il est manifeste qu'elle entend, avant de soumettre ses projets au Parlement, se concerter avec les différents partenaires sociaux sur leur contenu, et ces derniers ont certainement des idées positives et constructives à y apporter également.

Mais non, forts de leurs droits acquis dans un contexte économique abusivement (par le biais d'un endettement insupportable des Etats) favorable, ils ferment la porte. Ce que je crains par-dessus tout, c'est que cette attitude exclusivement revendicatrice propre aux syndicats wallons, qui se refusent à voir que l'environnement structurel a été profondément modifié, n'approfondisse encore un peu plus le fossé qui sépare le nord et le sud de ce pays, donnant davantage de grains à moudre aux extrémistes flamands.

J-L. Debrouwer

L'HYPOCRISIE DU PS

L'hypocrisie de notre gauche caviar (Onkelinx, Magnette…) est sidérante. Elle se rebelle contre "l'austérité" accusée d'être le produit du libéralisme sans même se rendre compte que c'est sa gestion désastreuse de la chose publique (30 ans de pouvoir ininterrompu au fédéral et des décennies en Wallonie) qui a rendu cette austérité nécessaire, plus personne ne voulant prêter de l'argent à un Etat en quasi-faillite ! Bien sûr, aucun des ténors du PS ne dit comment éviter cette austérité. Pourtant, la recette est toute simple, et ils la connaissent.

Pour que les citoyens ne soient pas accablés par de nouvelles ponctions fiscales (ce qui fait aussi délocaliser et fuir les créateurs d'emplois), il suffit de réduire drastiquement les dépenses publiques, par exemple en dégraissant l'Etat obèse que nos bons socialistes nous ont façonné à leur seul profit ! Entre autres mesures à prendre : 20 % de fonctionnaires en moins par non-remplacement de ceux qui arrivent à la pension (10 milliards d'économies annuelles), suppression des provinces et de tous leurs appareils devenus pratiquement inutiles, informatisation poussée des administrations, arrêt des subventions à un tas de "machins" qui ne servent qu'à faire vivre des "copains", plafonnement des pensions des mandataires publics et des fonctionnaires au niveau de celles des salariés…

En pratiquant de telles mesures, le Canada, au bord de la faillite, en moins de 10 ans, a réussi à récupérer son triple A, tout en relevant brillamment son économie.

Léon-Pierre David
Rixensart

PEETERS EN BIRMANIE

J'ai pris connaissance de votre article "Birmanie : suivez le guide !". La peine de mort, comme vous le savez, est exclue par les Droits de l'homme. Or, elle est appliquée dans 34 des 50 Etats que comptent les USA. Cela n'empêche pas la Belgique de considérer les Etats-Unis comme le premier partenaire commercial à la grande exportation. Cuba est toujours une dictature impitoyable. Cependant, l'Awex y est présente via Jean Serge de Souza, secrétaire commercial. L'Awex effectue une mission exploratoire en Guinée équatoriale. Ce pays est souvent qualifié de "démocrature" (dictature sous des oripeaux démocratiques), puisqu'il existe une "opposition légale" contrôlée par la présidence et que l'opposition réelle est réfugiée en Espagne.

Pour ce qui est de la Birmanie, elle montre des signes encourageants de démocratisation, permettant à Aung San Suu Kyi de présenter sa candidature pour les prochaines élections. Kris Peeters ne se trompe pas de cible. Il défend ses PME et l'économie de la Flandre. Ce n'est pas en négligeant la Birmanie que l'on forcera les généraux à plus de démocratie. Une mission économique de ce type oblige les autorités du pays à faire montre de flexibilité et les échanges commerciaux aident la population à s'ouvrir vers le monde extérieur. Et les meilleures opportunités d'exportation sont toujours offertes à ceux qui s'investissent les premiers. Il est intéressant de rappeler ici que la Flandre a exporté en 2010 pour 164 milliards d'euros, hors transit du gaz naturel. Les exportations wallonnes, elles, se sont élevées à… 38 milliards d'euros. Il n'y a vraiment pas photo ! La Flandre sait ce que "gérer" veut dire.

Jules Gheude

© S.A. IPM 2012. Toute représentation ou reproduction, même partielle, de la présente publication, sous quelque forme que ce soit, est interdite sans autorisation préalable et écrite de l'éditeur ou de ses ayants droit.